

Les RLISS, c'est bon pour la santé

Pour un véritable système de santé et pour offrir de meilleurs soins

Le 24 novembre 2005, le gouvernement de l'Ontario a déposé un projet de loi historique sur les soins de santé. *La Loi de 2005 sur l'intégration du système de santé local*, si elle est adoptée, transformera la gestion du système de santé afin de l'axer véritablement sur les patients. Cette transformation passera par les réseaux locaux d'intégration des services de santé (RLISS).

Les RLISS ont pour objectif de rendre le système de santé de l'Ontario plus équitable afin de prodiguer des soins de qualité à tous les patients, dans toutes les collectivités de la province.

Des choix en matière de santé faits par et pour la collectivité

Grâce aux RLISS, les priorités en matière de soins de santé communautaire seraient établies à l'échelon local, par des intervenants qui connaissent bien la situation locale.

Une démarche collective

Le système de santé appartient à la population de l'Ontario, qui en dépend et le finance. Les RLISS et le nouveau Conseil ontarien de la qualité des services de santé permettraient pour la première fois aux Ontariennes et aux Ontariens de contribuer au dialogue sur les soins de santé, en leur donnant la chance de participer aux décisions prises dans leur collectivité au sujet du système de santé.

Transparence et responsabilisation

Les RLISS permettraient de dépenser les sommes consacrées aux soins de santé de la façon la plus efficace et efficiente possible, pour obtenir les meilleurs résultats qui soient. Des ententes de responsabilisation conclues entre les fournisseurs de soins de santé et le gouvernement permettraient de garantir l'usage responsable des précieuses ressources consacrées aux soins de santé ainsi que la durabilité du système de santé pour les générations à venir.

Un système axé sur les patients

Il n'est pas toujours facile de cheminer dans le système de santé. Les RLISS changeraient cette situation en éliminant les obstacles auxquels font face les patients et en faisant en sorte que les décisions soient prises dans l'intérêt des patients.

Pour des précisions sur les RLISS, visitez le site Web du ministère de la Santé et des Soins de longue durée à www.health.gov.on.ca ou le site Web des RLISS à www.lhins.on.ca.